

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU VENDREDI 10 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze, le dix avril à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller Général des Yvelines.

**ETAIENT PRESENTS**

M. Olivier LEBRUN – Mme Pauline BILLAUDEL – M. Roland de HEAULME (arrivé à 20 h 25 avant le vote de la délibération 1) – M. Vincent GUILLON – Mme Jane-Marie HERMANN – M. Louis LE PIVAIN – Mme Christine CARON – Mme Marie DENAISON – M. Daniel DER HAROUTIOUNIAN – M. Pascal MOSSE – Mme Camille FAULQUE – M. Jean BERNICOT – Mme Geneviève JOIE – M. Philippe GEVREY – Mme Laure COTTIN – M. Didier HOFFMANN – Mme Paola PILICHIEWICZ – Mme Marie BRENIER – M. Daniel ROMAN – M. Antoine BEIS – Mme Aurélie JUILLET – M. Roger LEVESQUE – M. Julien BOUFFARTIGUE – M. Jean-Marie LEBRETON – M. Jérôme COQUEREL – M. Antonin GRELE (conseillers municipaux).

**ABSENTS EXCUSES - PROCURATION**

Mme BERTHOD	a donné pouvoir à	Mme BILLAUDEL
M. ISSAKIDIS	a donné pouvoir à	Mme BRENIER
Mme GIRAUDY	a donné pouvoir à	M. GUILLON
M. JEANBART	a donné pouvoir à	Mme JOIE
Mme VALLETTE	a donné pouvoir à	Mme JUILLET
Mme BESNARD	a donné pouvoir à	M. BOUFFARTIGUE
Mme RUPH	a donné pouvoir à	M. COQUEREL

**ABSENTS**

Néant.

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**M. LEBRUN** propose de désigner Madame Marie DENAISON.

.../...

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2015**

Sur proposition de Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 9 janvier 2015.

**1 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2014**

**M. LEBRUN** : « Je rappelle simplement que ce Compte Administratif sera présenté par Mme Joie car Monsieur Issakidis, Maire-Adjoint aux Finances, est en déplacement et ne peut donc le présenter lui-même. Mme Joie va donc se faire un plaisir de vous le présenter avec moult détails ; elle sera également là pour répondre à toutes vos questions. Je vous rappelle aussi que je serai obligé, lors du vote, de sortir de la salle puisque je n'ai pas la possibilité d'assister au vote moi-même puisqu'il s'agit d'une sorte de quitus au Maire sur la gestion de la ville. Ce sera la même chose pour le Compte Administratif Assainissement. »

**Mme JOIE** : « Je vous propose donc de vous présenter ce soir les comptes administratifs qui sont composés des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Nous allons commencer par la section de fonctionnement en parcourant individuellement tout d'abord les recettes et ensuite les dépenses.

En ce qui concerne la section de fonctionnement : avec des dépenses à 18 668 000 € nous sommes en retrait de 233 000 € par rapport à 2013. Le total des recettes 2014 étant à 22 863 000 € la commune dégage en 2014 une capacité d'autofinancement de 4 195 000 €. L'autofinancement arrive donc encore à se maintenir cette année grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Si nous regardons un peu plus en détails par secteur les dépenses affectées en regard de leurs recettes tarifaires, nous pouvons noter qu'en net, les charges se répartissent de manière à peu près équivalente sur tous les services rendus par la commune, hors la voirie qui n'est pas tarifée de la même manière.

En dépenses affectées de fonctionnement, comparé au budget primitif, le Compte Administratif 2014 fait apparaître un taux d'exécution budgétaire des dépenses affectées de 93 %. Au total, sur l'année 2014, les dépenses affectées réalisées, comparées au budget 2014 ont dégagé un excédent total de 1 482 000 €

Si nous regardons de plus près les charges de personnel, au cours de l'année 2014, le budget prévu a été utilisé à hauteur de 95 % et dégage un excédent de 537 000 € comparé au budget primitif. Cet écart correspond à des décalages de prises de fonction liés à des postes ouverts, sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Plus de la moitié de cet écart s'explique par les services à la petite enfance, les fonctions support et les services aux habitants. Il y a eu des départs en retraite non encore remplacés dans les services de la petite enfance, des vacances de poste à la police municipale ainsi qu'à la direction financière.

.../...

Les subventions réalisées, quant à elles, ont atteint 98 % du budget primitif 2014. Elles comptent pour 73 % au profit du « sport » et de la « petite enfance-social ». Pour ces 2 secteurs, les subventions ont été entièrement affectées.

En matière de dépenses courantes, l'exécution budgétaire a été de 88 %, pour un écart total par rapport au budget de 928 000 € dont 67 % sont imputables aux secteurs « technique » et « administration ». Ceux-ci ont été plus économes qu'initialement prévu grâce à une amélioration de la gestion des contrats de maintenance et d'énergie.

- En recettes de fonctionnement, les taux des 3 taxes locales sont restés inchangés en 2014 par rapport au Compte Administratif 2013. Les 3 taxes locales pèsent approximativement 42 % des recettes de fonctionnement, en très légère baisse par rapport à 2013 (cela représentait 43 % en 2013).

- Comparé à 2013, la Dotation Globale de Fonctionnement 2014 a reculé de 6.6 %, à 3 152 000 € contre 3 377 000 € au Compte Administratif 2013, accentuant ainsi sa tendance générale à la baisse amorcée depuis 2009. Cette évolution s'explique essentiellement par la contribution au redressement des finances publiques de 168 000 € pour alimenter les 1 500 000 000 d'€ prélevés par l'Etat en 2014. Ensuite, c'est la part de la Dotation Globale de Fonctionnement, dite complément de garantie, qui baisse encore de plus de 2 % cette année.

- Comparé au Compte Administratif 2013, sur 2014, nous constatons une baisse budgétaire de 7.3 % de l'attribution de compensation versée par Versailles Grand Parc, celle de 2013 intégrant des éléments exceptionnels de rattrapages. L'attribution de compensation de Versailles Grand Parc représente presque 11 % des recettes de fonctionnement.

Malgré tout, comparé au budget 2014, les recettes de fonctionnement ont dégagé un excédent d'exploitation de 289 000 € dont les principaux contributifs sont les suivants :

- Droit de mutation : + 105 000 € par rapport au montant budgété,
- DCRTP-FNGIR : en ligne avec le budget,
- Autres recettes : + 224 000 € provenant des secteurs « Social », « Petite Enfance » et « Services Techniques »,
- Taxe d'habitation : - 39 000 € par rapport à 2013. Cette légère baisse s'explique par la diminution de - 1 % des foyers fiscaux soumis à cette taxe.

Pour la section d'investissement :

En recettes d'investissement, l'exécution budgétaire dégage un déficit de 506 000 € par rapport au budget primitif. L'écart principal provient des cessions foncières qui n'ont pas pu se réaliser dans l'année. Il ne s'agit donc que d'un décalage de réalisations.

En matière de subventions, comparant les Comptes Administratifs 2014 et 2013, nous constatons une baisse de 152 000 € des montants collectés. Cela est dû au cycle en cours des projets subventionnables engagés antérieurement et qui sont en fin de programme ou bien avancés.

Le montant des subventions en 2014 y compris les reports renvoie essentiellement à plusieurs thèmes chers à la ville : l'aménagement du centre-ville, la voirie et le gymnase Gaillon.

En matière de dépenses d'investissement, la ville de Viroflay poursuit les différents programmes d'investissement démarrés il y a plusieurs années, ou plus récemment. Ainsi, la poursuite des travaux du groupe scolaire Aulnette/Le Coteau nécessite encore un investissement de plus de 200 000 € en 2014, ceux de Lamartine pour un peu plus de 500 000 €

De la même manière, la réhabilitation du Centre Sportif Gaillon a poursuivi son investissement pour plus d'1 000 000 d'€ en 2014.

.../...

De ce fait, pour tenir compte de la réalité d'enchaînement des réalisations liées aux dépenses de projets pluriannuels, la mesure juste de l'exécution budgétaire est donnée par la comparaison entre :

- d'une part du budget primitif 2014 augmenté des reports 2013 et des éventuelles décisions modificatives survenues en cours d'année soit 13 971 000 €
- d'autre part, du Compte Administratif 2014 augmenté des reports de la même année soit 12 872 000 €

Ainsi, pour l'année 2014 qui nous intéresse, nous constatons que pour plus de 60 %, les domaines d'investissement budgétaire sont les « bâtiments » et la « voirie-éclairage public ». Dans ces domaines, le taux de réalisation budgétaire est de plus de 92 %. Ces chiffres illustrent que les grands programmes d'investissement qui sont décidés et que nous retrouvons illustrés budgétairement, sont bien ceux qui sont réalisés à l'issue.

Globalement, le taux de réalisation budgétaire de la section des dépenses d'investissement est de 92 %.

Cela illustre aussi, qu'année après année, la ville de Viroflay maintient son rythme d'investissements en faveur du patrimoine, des équipements et du cadre de vie des Viroflaysiens.

Au total, pour l'année 2014, la ville de Viroflay aura engagé ou dépensé 12 872 000 € en investissements.

Au bilan, le budget de fonctionnement de l'année budgétaire 2014 dégage un autofinancement courant de 4 195 000 € qui, après mouvement de section de 819 000 € correspondant aux dotations aux amortissements, dégage un résultat d'exploitation de 3 375 000 €

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver les comptes administratifs de la ville de Viroflay. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Pour préparer mon intervention, j'ai relu le débat que nous avons eu au moment du vote du budget 2014 dont nous voyons aujourd'hui l'exécution réelle. A l'époque, j'avais mis l'accent sur une évolution importante des écarts entre les budgets primitifs et les comptes administratifs notamment au niveau de l'autofinancement, puisqu'en quelques années ces écarts étaient passés d'environ 1 000 000 d'€ à plus d'2 000 000 d'€. J'ai bien entendu, au moment du vote du budget il y a plus d'un mois, Monsieur Issakidis nous dire qu'il y aurait un travail de fait à ce niveau-là pour éviter ces écarts mais, force est de constater qu'en 2014 nous avons encore un écart de plus de 2 000 000 d'€ entre le budget primitif et le Compte Administratif. De plus, notre capacité d'autofinancement devait diminuer légèrement et finalement elle augmente légèrement pour atteindre 4 200 000 €, proche des 4 300 000 €, somme la plus élevée que nous avons eue en 2012. Pour rappel, en 2009 cette capacité d'autofinancement n'était que de 3 200 000 €. Est-ce une bonne nouvelle ? Evidemment il vaut mieux que les choses évoluent dans ce sens-là qu'à l'inverse. Est-ce une surprise ? Non, puisque comme je l'ai dit, ces écarts sont récurrents et structurels par rapport à la façon dont nous préparons le budget. Cela masque effectivement un certain nombre d'évolutions. En 2009, la DGF représentait un peu moins du double de notre capacité d'autofinancement. Aujourd'hui, notre autofinancement dépasse de 25 % le montant des subsides de l'Etat, ce qui est un changement assez profond et important de la façon dont nous finançons les politiques que nous menons. Ce changement important n'a pas été fait à coup de bonnes surprises comme vous dites parfois mais c'est le résultat d'une volonté, de choix politiques qui s'expriment au moment des débats budgétaires mais aussi dans votre gestion au quotidien des services de la commune.

.../...

Ces choix et cette volonté sont-ils bons ou mauvais ? Si nous nous attaquons aux chiffres, ils ne sont jamais bons ou mauvais dans l'absolu ; la question qu'il faut poser c'est pourquoi ? Pourquoi faire ? Quel est le sens de notre action ? Ce sont des questions qui nécessitent un débat et c'est le rôle de notre assemblée de mener ces débats et évidemment ils ne peuvent pas se faire avec des écarts aussi importants entre les budgets primitifs et les comptes administratifs. L'évolution dont j'ai parlé, si nous nous fions au budget primitif, dans la période 2007-2009 nous avons un autofinancement autour de 2 000 000 / 2 300 000, maintenant nous avons des autofinancements qui sont inférieurs. Donc si nous regardons simplement le budget primitif, nous nous disons que notre capacité d'autofinancement a plutôt diminué sur la mandature précédente et que nous continuons ce chemin-là. Sauf que dans la réalité, notre autofinancement a plutôt augmenté très fortement de plus d'un tiers. Cela pose donc un certain nombre de questions et de problèmes.

Je vais l'illustrer par deux exemples :

- le premier est la réforme des rythmes scolaires : c'est une réforme qui nous coûte de l'argent, nous ne le nions pas, c'est une réalité. Face à cela, nous avons fait un certain nombre de choix budgétaires ; nous proposons 1 h 30 d'activités et non pas 3 heures, nous avons supprimé un certain nombre de prestations comme les séjours Arc'Ados et nous avons décidé que les activités périscolaires seraient payantes. Tout cela représente bien des choix budgétaires et non éducatifs. Or un des sens de la réforme était justement d'offrir à l'ensemble des enfants des activités périscolaires, et notamment à ceux qui n'ont pas les moyens d'en avoir par ailleurs. Il nous a souvent été dit que ce n'était pas le problème principal qui se posait à Viroflay et il est vrai qu'il se pose de façon très différente ici qu'aux Mureaux ou à Mantes-la-Jolie par exemple. Mais si notre politique exclut ne serait-ce qu'un seul enfant, pour des raisons financières, nous vidons complètement de sens la réforme telle qu'elle a été pensée. Et si nous ne voulions pas d'une gratuité intégrale comme l'a choisie Chaville alors que je ne pense pas que ce soit la gabegie financière chez eux, mais si nous faisons ce choix auquel nous n'étions pas forcément opposés, nous aurions souhaité qu'au moins il y ait une grille tarifaire spécifique qui démarre à zéro avec des activités gratuites pour certaines personnes, qui auraient permis de préserver les finances de la ville mais aussi de garder le sens que peut avoir cette réforme.
- Ensuite nous regardons la politique d'accessibilité et nous avons dans le CA qui nous est présenté une ligne de mise en accessibilité de la voirie qui doit être de 10 000 € mais qui doit être noyée avec les pistes cyclables donc peut être qu'en fait l'investissement est quasi nul.

Un peu plus tard dans cette séance, nous allons voter la convention d'objectifs de l'USMV. Dans cette convention, figure parmi les objectifs sportifs de la ville d'intégrer les personnes souffrant d'un handicap quelles qu'elles soient. Dans ce même conseil, nous allons investir afin que l'USMV bénéficie de nouveaux locaux. Alors nous voterons la délibération car nous pensons que ces nouveaux locaux sont un progrès par rapport aux locaux actuels mais nous nous disons que cela est quand-même dommage de n'avoir pas pensé qu'il serait peut-être bien que ces nouveaux locaux soient accessibles puisque nous voulons développer le sport auprès de ce public.

Plus anecdotique, si nous voulons que les investissements soient utilisés par les personnes handicapées, il faut qu'ils soient accessibles et pour cela il serait bien qu'enfin nous réalisions notre plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, qui est un programme obligatoire légalement depuis le 23 décembre 2009 et cela fait donc 6 ans que nous aurions dû le faire.

.../...

Ce ne sont pas seulement les diagnostics car nous savons plus ou moins qu'ils ont été faits, mais cela doit être un plan de mise en accessibilité réel avec définition de cheminements, document qui doit être approuvé par une délibération en conseil municipal ce qui n'a pas été fait ; nous sommes donc dans une totale illégalité. Alors que, pendant ce temps, nous le voyons encore dans ce Compte Administratif, nous investissons énormément sur la voirie. Alors nous nous demandons quel est le sens de cette politique ? Pourquoi investissons-nous sur la voirie ? Vous nous répondez régulièrement que c'est parce que cela est déclenché par un assainissement qui a besoin d'être rénové. Cette raison est tout à fait valable et nous ne la remettons pas en cause, mais simplement nous nous disons que si à côté de cela nous avons une vraie réflexion sur l'aménagement de cheminements accessibles sur cette voirie, nous enrichirions le sens que nous donnons à notre politique de voirie. En donnant un sens supplémentaire, nous aurions pu justifier le fait que nous fassions cet effort de porter notre autofinancement de 3 000 000 € à plus de 4 000 000 €. Or, aujourd'hui, peut-être que cela est fait en interne mais au sein de ce conseil municipal, nous ne faisons pas ces réflexions ni ces débats.

Enfin et je terminerai là-dessus, un autre élément que nous avons tendance à vider de son sens ici et je le dis rapidement car nous le faisons à chaque fois, c'est notre utilisation de l'emprunt. L'emprunt n'est ni un mal ni un bien, c'est un outil qui permet de financer à long terme des équipements qui sont voués à être utilisés à long terme.

Cette utilisation de l'emprunt, nous l'avons faite pour la bibliothèque ; emprunt que nous sommes toujours en train de rembourser au taux auquel cela était prévu. Par contre, si nous regardons comment nous allons financer les travaux du centre-ville et Gaillon : en 2013 effectivement le Compte Administratif avait fait apparaître un mandatement en hausse notamment pour financer ces investissements. En 2014 nous le voyons au Compte Administratif, nous avons encore une partie de ces programmes à financer. Du coup nous arrivons à peu près à un équilibre budgétaire sur l'ensemble du budget de fonctionnement et d'investissement. L'année prochaine, vu le budget 2015 que nous avons voté il y a un peu plus d'un mois, nous aurons des excédents importants qui vont venir éponger l'endettement de 2013. Donc ces équipements seront payés en 3 ans, alors qu'ils ont vocation à être utilisés à avoir un impact sur la ville beaucoup plus long. Nous avons fait exactement la même chose pour le restaurant scolaire rive droite. Nous voyons bien que l'endettement à Viroflay est utilisé principalement comme un outil de gestion de trésorerie sur quelques années et en tout cas sur des durées extrêmement limitées quand, à notre sens, il devrait être utilisé comme un outil de financement des investissements à long terme.

Voilà, j'ai fait une intervention j'espère sans citer trop de chiffres parce qu'au-delà des chiffres, c'est l'absence de sens, l'absence d'objectifs clairs qui motivent notre opposition à votre politique budgétaire de façon générale et celle qui est aujourd'hui traduite par le Compte Administratif que nous devons voter et sur lequel nous voterons contre. »

**M. LEBRUN** : « Deux, trois éléments de réponse et ensuite bien sûr nous pourrions continuer le débat si vous le souhaitez.

Bien sûr il y a des écarts entre le budget et le compte administratif et je suis plutôt rassuré de voir que nous sortons avec des excédents par rapport à ce que nous avons prévu au budget. Cela signifie que nous avons mieux dépensé et réussi éventuellement à collecter des recettes en plus, ce qui n'est pas forcément gagné. Quand nous comparons -et cela est intéressant de comparer le budget aux réalisations- car le CA est la réalisation de la politique budgétaire que nous avons décidée l'année précédente. Ce que nous pouvons regarder aussi c'est la comparaison d'une année sur l'autre, c'est-à-dire de CA à CA, 2014 par rapport à 2013.

.../...

Ce qui n'est pas inintéressant d'ailleurs c'est de voir qu'en termes de dépenses, nous avons quand même dépensé 233 000 € de moins en 2013 par rapport à 2014. Sachant que nous avons eu un fonds de péréquation qui lui a augmenté de 172 000 € c'est-à-dire que nous avons eu des dépenses pratiquement en baisse de l'ordre de 400 000 € sur l'année 2014. Ce qui n'est pas inintéressant car nous nous mettons dans une logique de pouvoir anticiper de manière forte les baisses des dotations de l'Etat qui vont nous arriver en 2015, 2016 et 2017, ce qui fait que nous commençons à nous demander sur quoi nous pouvons essayer de trouver des marges de manœuvre pour l'exercice à venir. Ceci dit, il y a des marges de manœuvre que nous dégagons, des recettes moindres qui apparaissent au CA et qui sont le résultat non pas forcément d'une gestion du personnel millimétrée mais parfois que nous subissons. Je prends un exemple : la police municipale, pendant une bonne partie de l'année a été en effectif de 4 au lieu de 7 pour des raisons de recrutement, d'organisation, parce qu'il est difficile de trouver des policiers municipaux ; nous faisons de cette façon des économies mais, en face, le service à la population diminue. Et c'est bien ce que nous devons avoir en tête, nous tous ici : à partir du moment où nous commençons à toucher aux dépenses, qui sont dans ce cas des dépenses de personnel car je rappelle que cela représente 55 % de notre budget, ce qui a forcément un impact sur le service à la population. D'ailleurs, nous l'avons bien entendu : les commerçants nous disaient que les policiers ne passaient plus dans les quartiers pour verbaliser les voitures-ventouses devant les commerces et avec une demande de la population. C'est une diminution du service qui n'est pas forcément volontaire dans un premier temps ; si elle devient volontaire il faut être conscient que le service à la population ne sera pas le même que celui des années précédentes.

Vous n'avez pas insisté sur ce point-là mais quand le fonds de péréquation, qui augmente de 172 000 € c'est-à-dire qui passe de 91 000 € en 2013 à 264 000 € en 2014, cela représente quand-même un prélèvement de solidarité qui nous est fait vis-à-vis d'autres communes ou d'autres collectivités qui, a priori, seraient peut-être moins fortunées que Viroflay ou avec une population moins aisée qu'à Viroflay. Il s'agit d'un prélèvement direct et je voulais mettre l'accent dessus parce que ces 172 000 € vont se cumuler aux baisses de DGF et à ce prélèvement de péréquation qui, lui aussi, va augmenter en 2015 ! Là-dessus, je suis clair : ce sont des choses qui vont arriver et c'est bien pour cela que je suis content d'avoir réussi à dégager un excédent global à peu près au même niveau que celui de l'année précédente parce que, j'en suis persuadé, l'excédent 2015 ne sera pas à ce niveau-là. Tant que nous pouvons le faire, sans augmenter la pression fiscale sur les habitants, car je vous rappelle que cela fait 5 ans que nous n'avons pas augmenté les impôts à Viroflay, je suis plutôt satisfait du résultat que nous obtenons aujourd'hui. Et nous savons très bien ici que l'autofinancement nous sert à financer les investissements. Donc je préfère dégager de l'autofinancement pour financer des investissements et éviter de trop nous endetter pour l'instant car il est fort possible aussi que dans les années à venir nous devions faire appel à ce que vous réclamez depuis des années, l'endettement, car nous aurons des investissements non négligeables dans les années à venir sur certains équipements ou sur des réalisations attendues par les viroflaysiens. Nos marges de manœuvre sont encore là en termes d'endettement et je suis certain que nous aurons à les utiliser. Je suis certain de beaucoup de choses : nos recettes vont diminuer, nous allons essayer de stabiliser nos dépenses mais nos investissements vont augmenter et donc l'endettement va augmenter. Nous ferons le bilan en fin de mandat sachant que concernant l'emprunt, nous sommes actuellement à des taux légers mais il faut mettre en face les différents projets donc il faut que notre équipe s'installe pour cela.

Sur les autres points :

La baisse de 225 000 € de la DGF : ce n'est que le début et cela va s'accélérer.

.../...

Vous illustrez les écarts ou l'absence d'ambition de la ville avec deux éléments ; l'accessibilité et la réforme des rythmes scolaires. Pour l'accessibilité, vous avez pris un exemple qui à mon sens n'est pas bon ; il s'agit des nouveaux locaux pour l'USMV. Ces locaux, pour 3 permanents de l'USMV, font partie de l'optimisation de nos locaux. Il se trouve que nous allons transformer un logement en bureaux et nous allons le voter tout à l'heure ; nous allons y accueillir du personnel, la directrice, la secrétaire et notre gardienne du stade de temps en temps et nous n'allons pas nous amuser à mettre un ascenseur sur un bâtiment qui fait un rez-de-chaussée et un étage. Nous n'allons pas mettre notre politique d'accessibilité dans ce genre d'équipement. Par contre, en termes de voirie, nous allons travailler effectivement de façon plus précise sur la question de l'accessibilité. A chaque fois qu'une rue est refaite, elle l'est avec toutes les normes d'accessibilité existantes. Je donne un exemple en plus parce que c'est intéressant : nous avons refait la rue du Lieutenant Le Sabazec il n'y a pas longtemps, elle a été terminée il y a quelques mois et nous avons profité de cela pour faire un projet datant d'un certain nombre d'années et qui est en ligne directe avec cette question d'accessibilité, sur le fait que nous avons changé le sens de ces rues (rue des Oiseaux, rue Le Sabazec et rue du Bois) pour que le stationnement unilatéral ne se fasse pas côté conducteur mais côté passager. C'est une question bête mais lorsque vous avez un conducteur par exemple un peu âgé et qu'il doit sortir par le côté passager parce que sa portière conducteur était coincée contre les clôtures, c'était très difficile. Nous avons donc changé cela et les habitants du quartier retrouvent une certaine aisance et des fonctionnalités qu'ils n'avaient pas depuis des années parce que nous avons profité de ces travaux pour mettre en place ce changement. Cela fait partie aussi de l'accessibilité quelque part. Vous dites qu'il n'y a que 10 000 € et globalement tout ce que nous faisons dans les rues refaites est largement chiffrable au-delà de 10 000 €!

Puis, la réforme des rythmes scolaires : je vous ai entendu dire que l'idée de cette réforme était de pouvoir offrir aux familles n'en ayant pas la possibilité, les moyens, des activités à leurs enfants ! Ce n'est pas ça ! La réforme des rythmes scolaires, c'est aménager les rythmes de travail des enfants, leur rythme de journée, afin que les enfants soient plus attentifs en classe et plus à mêmes d'apprendre et de retenir ce qui leur est enseigné. C'est cela avant tout. Et en parallèle de cela, il a été demandé aux communes d'organiser un certain nombre d'activités afin que les enfants ne soient pas lâchés à 15 h 45 dans la nature parce que les parents travaillent. Là, nous avons, avec Pauline Billaudel et les parents d'élèves, mis en place des activités qui à mon sens fonctionnent très bien et répondent à leurs objectifs avec le personnel que nous avons et sur l'année 2014 je vous rappelle qu'il n'y a que 4 mois d'activités et encore... Pour l'année 2015, nous allons avoir les activités à temps plein, les Temps d'Activités Périscolaires et je pense qu'il faut arrêter avec le fantasme de la gratuité pour tout c'est-à-dire que les rythmes scolaires coûtent de l'argent, 400 000 € en année pleine et si nous devons financer cela soit par l'impôt, soit par l'autofinancement, ce n'est pas négligeable. Je pense donc qu'il faut que les utilisateurs de services de la ville soient conscients que cela coûte de l'argent et que nous allons leur demander d'y contribuer. Je rappelle une chose : nous avons fait un calcul : si un enfant qui est au tarif plein avec des parents qui ont des revenus au plafond, mis à toutes les activités périscolaires + le temps méridien du lundi matin au vendredi soir, passera 31 heures dans les services de la ville de Viroflay (+ que le temps scolaire) ce qui coûtera à la famille 73 €; avec 5 repas et 5 goûters. Pour les personnes qui sont au tarif le plus bas, cela leur coûtera 22 ou 25 € Vous rendez-vous compte ? Après, vous dites qu'il faut continuer à quotienter tout et faire en sorte que ce ne soit pas payant. Nous ne pouvons plus ! Maintenant je pense qu'il faut que chacun puisse avoir conscience du fait que les services coûtent à la ville de Viroflay et coûtent aux contribuables.

.../...



Je tiens à rappeler ces chiffres car lorsque nous les avons faits, nous nous sommes dit que nous nous étions trompés dans les calculs ! Là, il y a peut-être encore une marge de manœuvre à voir dans les années à venir afin de voir comment nous pouvons faire. Seulement, malheureusement cela touche les familles ; familles qui ont déjà été largement touchées par les hausses d'impôts des deux dernières années.

Je ne peux donc pas laisser dire des choses qui ne sont pas tout à fait exactes.

Je rappelle aussi que, dans les investissements, nous avons dépensé à Lamartine 500 000 € de travaux d'aménagement en grande partie liés aux rythmes scolaires. Nous retravaillons sur les salles de Lamartine pour accueillir davantage d'enfants à la cantine et dans les activités périscolaires. Ce n'étaient pas de petits travaux pour lesquels nous sommes obligés de remettre 200 000 €; les rythmes scolaires nous coûtent donc en fonctionnement mais aussi en investissement.

Voilà, il s'agissait des quelques remarques que j'avais à faire sur le compte administratif sachant que je suis tout à fait satisfait de dégager un tel autofinancement, profitons-en. »

**Mme BILLAUDEL** : « Vous avez cité Arc'Ados et la suppression des séjours d'été et d'hiver. Oui, nous les avons supprimés et oui, effectivement, nous avons récupéré un peu d'argent. Sauf que nous avons l'impression d'être vraiment une agence de voyages et de revendre à des familles qui éventuellement payaient le maximum. A la place de cela, nous avons pour la première fois l'année dernière, fait des propositions à un certain nombre d'enfants qui eux, pour le coup, ne partaient pas du tout, leur permettant de partir en préparant leur voyage. Cela s'est très bien passé et nous avons vraiment recentré notre action sur ceux qui en ont le plus besoin. Il est important de le préciser. De plus, je pense que ceux qui partaient au ski avec Arc'Ados sont partis au ski ailleurs sans aucune difficulté. Juste pour votre information, nous avons eu un seul appel pour nous demander l'année dernière s'il y avait des séjours. Voilà mais 10 enfants sont partis et là, à nouveau, 10 ou 12 enfants vont repartir. Malheureusement, nous ne pouvons pas les faire partir plus d'une semaine parce qu'avec les normes de la DDCS, Direction Départementale de la Cohésion Sociale etc... cela devient très compliqué de les faire partir plus longtemps. »

**M. LEBRUN** : « C'est un exemple intéressant car j'ai entendu certains sur ces bancs s'insurger contre la suppression des camps d'été d'Arc'Ados et je crois que dans les années à venir, il ne faut pas s'interdire de modifier notre façon de faire, de supprimer des choses. Nous essayons de voir les choses qui sont « supprimables » sans que ce soit pénalisant pour ceux qui en bénéficiaient et de se dire ce que nous pouvons faire, non pas en contrepartie, mais proposer quels types d'activité qui coûtent moins cher mais qui remplissent un objectif que nous aurions défini à l'avance. Ne pas se dire « nous le faisons chaque année donc il n'y a pas de raison que nous ne continuions pas à le faire... » Car là aussi, nous devons nous poser la question, en tant qu'élus, de la reconduite de choses que nous faisons de façon quasi automatique et surtout celles qui coûtent de l'argent. Je pense donc que c'est un bon départ et j'attends aussi d'autres propositions. De toute façon nous aurons d'autres budgets à préparer et notamment en 2016 ; donc il y aura d'autres propositions qui arriveront dans les mois ou les années à venir. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « J'aime beaucoup lorsque vous me répondez sur des reproches que je ne vous ai pas faits. Je ne reproche absolument pas à la commune d'avoir augmenté son autofinancement.

.../...

Je regrette juste que nous ayons fait ce choix qui est quand-même important, sur lequel nous ne pouvons pas débattre, puisque lorsque nous votons les budgets, l'autofinancement paraît en baisse alors qu'il a augmenté d'1/3 dans la réalité. Je suis désolé mais cela déforme les débats budgétaires que nous avons entre nous. Lorsque nous votons le budget, parfois j'ai même l'impression que vous n'avez pas confiance en vous, c'est-à-dire que nous faisons des choix sur une catastrophe annoncée et nous allons réussir car Viroflay a les capacités et quelque part les élus de la majorité ont la capacité de la surmonter.

Alors effectivement concernant les rythmes scolaires il n'y a que 4 mois, la DGF continue de baisser, le FPIC qui augmente et malgré tout cela, nous réussissons à augmenter notre autofinancement.

Sur ces autres éléments qui vont se poursuivre et que nous avons présentés en réunion publique en disant que notre autofinancement allait baisser d'autant en raison du cumul de tout cela, je vous dis que je suis sûr que non. Je suis sûr que nous allons réussir à trouver des solutions, à mutualiser des choses, à en repenser d'autres afin de réussir à amortir un peu ces problèmes. Encore une fois, nous n'avons jamais dit que ces problèmes n'arrivaient pas et qu'ils ne sont pas des réalités.

Mais le problème de faire des budgets où nous faisons comme si nous n'arriverons pas à amortir est que nous faisons des choix qui ne tiennent pas compte de la réalité. Nous gardons des marges de manœuvre, c'est très bien, mais à un moment donné, ces marges de manœuvre doivent être utilisées pour quelque chose. Je reprends l'exemple de l'accessibilité : je suis désolé mais ce n'est pas la même chose de refaire de la voirie parce que l'assainissement est à refaire et du coup de mettre aux normes, que d'avoir un plan qui définit des cheminements d'un équipement à un autre et se dire que sur ce cheminement-là nous mettons la voirie en accessibilité y compris la voirie qui n'a pas forcément besoin d'être refaite pour l'assainissement. Ce sont deux optiques différentes et deux raisonnements différents qui peuvent parfois se concorder comme par exemple si le cheminement passe par une rue qui est à refaire, nous faisons l'assainissement en même temps mais... A la fois, je ne sais pas car nous n'avons pas franchi le pas donc je ne peux pas deviner ce qu'il y aurait dedans mais je suis sûr qu'il y aurait de la voirie à réaménager, que nous n'allons pas réaménager sans cela parce que l'assainissement n'est pas à refaire. Ce n'est pas parce que nous refaisons des rues et que pour une autre raison nous les mettons en accessibilité, que nous faisons un plan d'accessibilité au niveau de la commune ! »

**M. LEBRUN** : « Je vous remercie de féliciter l'ensemble de l'équipe municipale pour avoir réussi à dégager un autofinancement satisfaisant.

Je reviens juste sur la question de l'accessibilité : nous refaisons les rues en totalité pour celles qui nécessitent une réfection de l'assainissement. Il y a déjà eu sur les mandats passés et il y aura encore dans les mandats à venir des opérations qui se font de façon indépendante et qui sont des opérations purement d'accessibilité. Nous avons déjà, au cours du dernier mandat, abaissé les trottoirs au niveau de certains passages piétons, et d'autres choses, indépendamment de la réfection de rues, et nous continuerons à le faire. Oui, effectivement sur les années passées, la commission accessibilité n'a pas été très active ce que je reconnais. Mais néanmoins, nous avons décidé avec l'équipe actuelle de relancer cette commission composée de membres très motivés et là aussi nous trouverons des moyens. Et cette question des cheminements avait été abordée lors du travail sur le PLU tout comme les circulations douces dans Viroflay afin de trouver des axes principaux de cheminements, d'un équipement à un autre, d'une gare à une autre et trouver des endroits à la fois accessibles et sécurisés. Car l'accessibilité concerne aussi la sécurisation des cheminements pour les enfants, les personnes âgées etc...

.../...

Oui, nous serons amenés à le faire ; il faut juste que nous démarrions et nous allons le faire en 2015... Non nous n'avons pas 6 ans de retard car des choses ont déjà été faites sur les bâtiments, sur la voirie... Nous pouvons toujours aller plus loin mais nous avons déjà fait plein de choses. Alors oui nous pouvons voir le verre à moitié plein ou à moitié vide mais en l'occurrence beaucoup de choses ont été réalisées. Mais il y a des sujets sur lesquels nous devons encore nous améliorer, c'est vrai. La planification quant à elle sera plus efficace lorsque le PAV sera voté. Là derrière moi, Madame Couderc et Monsieur Villette écoutent et vont travailler dès lundi sur ce sujet, nous faire des propositions, des réunions ce qui va permettre d'avancer sur ce sujet. Ne vous inquiétez pas, nous allons dépenser de l'argent. Je laisse donc la présidence à Mme Billaudel, ma 1<sup>ère</sup> adjointe pour procéder au vote. »

Sur proposition de Mme Billaudel, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour                    30 voix

Contre                3

**DECIDE** d'approuver le compte administratif du budget ville de l'exercice 2014 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **2 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET VILLE – EXERCICE 2014**

**Mme JOIE** : « Il est demandé maintenant au conseil d'approuver le compte de gestion du budget de la ville, de la trésorerie de Versailles pour l'exercice 2014.

Comme chaque année les pointages ont été faits entre les deux comptes par les services et ils ne posent aucun problème.

Je vous propose donc maintenant d'approuver le compte de gestion. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion du budget ville de l'exercice 2014 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

### **3 - ADOPTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET VILLE**

**Mme JOIE** : « La clôture de l'exercice 2014 fait apparaître un résultat d'exploitation de 3 375 697,21 € et il est proposé au conseil municipal d'affecter ce résultat au financement de l'investissement pour la totalité de ce montant. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 27 voix

Contre 3

Abstentions 3

**DECIDE** d'affecter la somme de 3 375 697,21 € du budget ville au fonctionnement de l'investissement au compte 1068 de la section investissement.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **4 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF VILLE 2015**

**Mme JOIE** : « Il s'agit de la première décision modificative au budget primitif 2015 de la Ville. Comme nous l'avons vu précédemment dans l'analyse des comptes administratifs sur les investissements, les reports 2014 des investissements en matière de dépenses sont de 7 062 208,57 € et en matière de recettes de 3 714 265,08 €

Puisque le résultat d'exploitation a été affecté au point précédent en totalité au financement de l'investissement, il convient maintenant d'ajuster le montant de l'emprunt à 3 559 095,57 € afin d'équilibrer comme il se doit les comptes.

Il est donc demandé dans ce point d'approuver cette décision modificative au budget 2015 de la ville. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 27 voix

Contre 3

Abstentions 3

**DECIDE** d'approuver la modification du budget Ville de l'exercice 2015, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

## **5 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014**

**Mme BRENIER** : « Pour mémoire, le budget d'assainissement est un budget annexe qui est attaché à la compétence assainissement c'est-à-dire au traitement des eaux usées et pluviales. Ce budget est alimenté en recettes de fonctionnement par la redevance d'assainissement fixée lors du conseil municipal du 19 décembre 2013 à 0.77 €par m3 d'eau consommé. C'est donc un budget dont nous ne connaissons pas précisément les recettes lors de son vote.

Au budget 2014, la redevance d'assainissement s'élevait à 318 000 € contre une recette au compte administratif de 323 000 €

En dépenses de fonctionnement, le compte administratif s'élève à 284 000 € contre 318 000 € prévus étant donné que les budgets devaient être équilibrés.

Pour la partie investissement, le budget 2014 prévoyait 874 000 € de dépenses avec notamment les rues Le Sabazec, Joseph Chaleil et rue du Louvre. Les rues Le Sabazec et celle du Louvre ont été engagées en 2014 ; la rue Joseph Chaleil est également engagée mais les dépenses sont reportées en 2015.

Nous avons donc un résultat d'exploitation de 38 608 € et la différence entre les recettes et les dépenses d'investissement nous donne un investissement net de – 18 000 € et le Compte Administratif d'Assainissement 2014 fait ressortir un solde budgétaire de – 450 000 €

Il vous est donc proposé d'approuver le compte administratif de ce budget d'assainissement. »

Sur proposition de Madame BILLAUDEL, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour                    30 voix

Abstentions        3

**DECIDE** d'approuver le compte administratif du budget d'assainissement de l'exercice 2014 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **6 - ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014**

**Mme BRENIER** : « Comme pour le compte de gestion de la Ville, les pointages ont été faits et il vous est donc proposé d'adopter le compte de gestion du budget d'assainissement. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 30 voix

Abstentions 3

**DECIDE** d'approuver le compte de gestion du budget d'assainissement de l'exercice 2014 dont les résultats figurent dans le document joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **7 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT**

**Mme BRENIER** : « Nous avons vu dans la délibération 5 que le résultat s'élevait à 39 000 €. Il est donc proposé au conseil municipal de l'affecter à l'investissement. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 30 voix

Abstentions 3

**DECIDE** d'affecter la somme de 38 607,97 € du budget d'assainissement, au financement de l'investissement au compte 1068 de la section d'investissement.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **8 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRIMITIF D'ASSAINISSEMENT 2015**

**Mme BRENIER** : « Le compte administratif 2014 d'assainissement fait ressortir un solde budgétaire de – 450 000 € qui correspond aux reports budgétaires des travaux engagés notamment la rue Joseph Chaleil que nous avons vu tout à l'heure. Parallèlement, par la délibération n° 7 nous avons affecté à l'investissement le résultat d'exploitation d'assainissement pour un montant de 39 000 €, il nous est demandé ici de voter une décision modificative du budget 2015 afin de prendre en compte dans l'exécution de ce budget les résultats provenant de l'exécution du budget 2014 en tenant compte des reports d'investissement de 450 000 €, de l'investissement net 2014 de 18 000 €, du solde budgétaire de fin 2013 de – 529 000 € et du résultat de fonctionnement 2014 de 38 000 €

.../...

Nous dégageons un besoin de financement maximum de 959 000 € qui vient s'ajouter au besoin de 384 000 € déjà budgétés sur 2015. Nous arrivons à un besoin maximum de financement de 1 342 716,61 € tels que mentionné dans le document que vous avez sous les yeux. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 30 voix

Abstentions 3

**DECIDE** d'approuver la modification du budget d'assainissement de l'exercice 2015, le tableau récapitulatif correspondant étant joint en annexe à la présente.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **9 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT ET CONVENTION POUR LE COS : PROGRAMME D'UN EHPAD**

**Mme BRENIER** : « Il nous est demandé ici d'accorder à l'association Centre d'Orientation Sociale, C.O.S., une garantie d'emprunt d'un montant de 3 200 000 € correspondant à 50 % de deux emprunts d'un montant total de 6 400 000 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la construction d'un EHPAD au 6 avenue de Versailles à Viroflay.

Egalement, d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'accorder à l'association le Centre d'Orientation Sociale la garantie du service en intérêt et en amortissement, d'un montant de 3 200 000,00 € correspondant à 50 % de deux emprunts d'un montant total de **6 400 000,00 €**, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer l'opération de construction d'un EHPAD de 84 Places/lits sis 6 avenue de Versailles à VIROFLAY.

.../...

Les caractéristiques de ces emprunts sont les suivantes :

Caractéristiques	PHARE	PLS
Enveloppe	-	PLSDD 2014
Montant	1 000 000 €	5 400 000 €
Commission d'instruction	600 €	3 240 €
TEG	1,59%	2,10%
<b>Phase de préfinancement</b>		
Durée du préfinancement	24 mois	24 mois
Taux du préfinancement	Livret A + 0,6 %	Livret A + 1,11 %
<b>Phase d'amortissement</b>		
Durée	30 ans	30 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	1,11 %
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %	Livret A + 1,11 %
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle
Profil d'amortissement	Amortissement prioritaire (échéance déduite)	Amortissement prioritaire (échéance déduite)
Modalité de révision	SR	SR
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %

Type de garantie	Dénomination / Désignation	PHARE		PLS	
		Montant Garanti (€)	Quotité (%)	Montant Garanti (€)	Quotité (%)
Collectivités locales	CMNE DE VIROFLAY	500 000,00 €	50,00	2 700 000,00 €	50,00
Collectivités locales	DEPARTEMENT DES YVELINES	500 000,00 €	50,00	2 700 000,00 €	50,00

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé ne puisse être inférieur à 0 % (pour les prêts à double révisabilité limitée).

Les taux d'intérêts indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A et du taux de commissionnement des réseaux collecteurs du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement des contrats de prêts si les taux du livret A et/ou du commissionnement des réseaux collecteurs du livret A sont modifiés entre la date de la présente et la date d'établissement des contrats de prêts. Les taux de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles d'être révisés en fonction de la variation du taux du Livret A.

### **La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt, à hauteur de 3 200 000,00 €

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de 30 ans et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Centre d'Orientation Sociale dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

.../...



Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Centre d'Orientation Sociale pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**S'ENGAGE** à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**10 - STADE DES BERTISETTES – 104 ROUTE DU PAVE DE MEUDON : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR CHANGEMENT DE DESTINATION DU LOGEMENT DU GARDIEN**

**M. LE PIVAIN** : « Faisant suite au départ de la gardienne du stade des Bertisettes, le logement situé à l'étage du pavillon du gardien des Bertisettes est actuellement vacant. Or, par ailleurs, sachant que les locaux de l'USMV sont actuellement aux tennis et sont excentrés par rapport aux activités sportives de la ville, il est envisagé de rapprocher les locaux de l'USMV en les déplaçant dans le logement du gardien des Bertisettes. Pour cela, il est nécessaire de faire un changement de destination des locaux du gardien et il nous est donc demandé, mes chers collègues, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour une demande de changement de destination des locaux du logement du gardien des Bertisettes. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer pour le local de l'étage du pavillon au sein du stade des Bertisettes, 104 route du Pavé de Meudon, une déclaration préalable pour changer la destination d'un logement en bureaux.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

**11 - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AERIENNES DES RUES DE LA TUILERIE ET MADELEINE – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE**

**Mme HERMANN** : « Il s'agit d'une délibération dont nous avons l'habitude et nous nous trouvons ici rues de la Tuilerie et Madeleine. Comme chaque fois, vous savez que nous travaillons avec le SIGEIF et que ces programmes d'enfouissement comprennent deux maîtres d'ouvrage : la commune pour ce qui est relatif à la mise en souterrain des réseaux de communication et d'éclairage public, et le SIGEIF qui agit en tant qu'autorité concédante pour les travaux relatifs à la mise en souterrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension.

La commune ainsi que le SIGEIF ont budgété en 2015 la part concernant ces travaux dont le montant total s'élève à 312 100.60 € dont 186 791.60 € reviennent à la commune.

Dans la mesure où nous demandons au SIGEIF d'intervenir, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour le compte du SIGEIF.

Je vous demande donc par cette délibération d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de ce projet de convention ainsi qu'à la convention administrative, technique et financière qui va être liée à ces travaux. »

**M. COQUEREL** : « Nous avons déjà posé la question il y a pas mal de temps sur la planification de ces travaux de manière annuelle de façon à connaître, avant les conseils municipaux, les décisions que vous prenez en décidant d'une rue plutôt qu'une autre. A l'époque, vous nous aviez dit qu'il était possible de l'envisager et aujourd'hui nous apprenons que cette rue va être faite plutôt qu'une autre. Je voulais juste connaître un peu la décision qui vous pousse à opérer cela... »

**M. de HEAULME** : « Comme l'a expliqué tout à l'heure avec brio Monsieur Julien Bouffartigue, ce qui nous pousse généralement à choisir une rue plutôt qu'une autre est l'état de l'assainissement, ce que nous avons déjà évoqué ici également. C'est le point essentiel car quelquefois vous avez une chaussée en mauvais état mais dont l'assainissement est très bon et quelquefois, nous avons le problème inverse, non pas que la chaussée soit merveilleuse mais pas forcément dans un état dramatique ; si en revanche l'assainissement est totalement détérioré et défectueux, il faut intervenir d'urgence. C'est donc effectivement l'assainissement qui généralement va présider aux choix que nous allons faire. Une fois que la rue a été ouverte pour changer l'assainissement, évidemment nous la refaisons entièrement, dont l'enfouissement des réseaux. Maintenant, pour ce qui est de savoir quelles sont les rues qui sont programmées, vous avez dû le lire comme nous, cela est dans le programme du budget. Car forcément lorsque nous faisons le budget, nous listons les rues qui vont être faites. Donc ce n'est pas au fur et à mesure de l'année que nous décidons comment nous allons faire puisque forcément il faut que nous puissions budgéter l'ensemble des opérations et, en fonction du budget qui aura été voté, il y aura forcément des choix qui vont s'opérer puisque nous ne pouvons pas faire toutes les rues en même temps, à la fois pour des questions d'organisation interne et pour des questions de budget évidentes. »

**M. LEBRUN** : « J'ajouterais que la planification à moyen terme des rues est faite. C'est un exercice que nous avons déjà fait et que nous avons présenté en disant que cette planification s'étalait sur plusieurs années, compte tenu justement de l'état du réseau d'assainissement que nous contrôlons de façon régulière notamment par des inspections télévisées.

.../...

L'autre point est que la rue de la Madeleine et de la Tuilerie étaient programmées depuis plusieurs années mais nous attendions, avant de lancer ces opérations, que les deux opérations de logements sociaux des 3 F sur les anciens terrains de l'Etat soient achevées. Nous n'allions pas faire ces travaux alors que d'autres travaux de construction devaient se faire et c'est pour cela que ces travaux-là étant en cours d'achèvement, il est normal que nous attaquions ces rues-là maintenant, qui ne sont pas des rues stratégiques mais qui sont complètement à refaire, d'où cette délibération.

Si vous êtes attentifs au moment où nous votons le budget, vous devez imaginer que 2 ou 3 mois après, la convention avec le SIGEIF va arriver parce que c'est la suite logique du budget. Nous procédons au vote. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'opération de mise en souterrain des lignes aériennes des rues de la Tuilerie et Madeleine.

**PREND ACTE** de l'enveloppe prévisionnelle de ce programme.

**PREND ACTE** des dépenses globales concernant les rues de la Tuilerie et Madeleine sous maîtrise d'ouvrage de la commune.

**PREND ACTE** de l'enveloppe prévisionnelle concernant les rues de la Tuilerie et Madeleine afférent à la mise en souterrain des réseaux de communications et d'éclairage public.

**APPROUVE** le projet de convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Sigeif tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération.

**AUTORISE** le Sigeif à demander, sur le fondement de cette convention, une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'insertion des réseaux France Telecom dans l'environnement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de maîtrise d'ouvrage temporaire et administrative technique et financière Ville/Sigeif pour les travaux d'enfouissement des lignes aériennes des rues de la Tuilerie et Madeleine.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **12 - SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU RU DE MARIVEL (SIAVRM) : MODIFICATION DES STATUTS**

**M. de HEAULME** : « Ce syndicat a, de par ses statuts, le regroupement d'un certain nombre de communes et je vous rappelle que par délibération du 12 mars 2014, le comité syndical avait accepté l'adhésion de la communauté d'agglomération de Grand Paris Seine Ouest, GPSO pour les communes de Marnes-la-Coquette et Vélizy-Villacoublay qui sont concernées par cet équipement.

.../...

Les statuts du syndicat ont donc été modifiés pour permettre cette adhésion et les préfets visés en ont donné acte.

Par ailleurs, au 23 décembre, Vélizy-Villacoublay est sortie de GPSO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et a souhaité adhérer au SIAVRM directement le 11 février 2015. Il faut donc maintenant reprendre Vélizy-Villacoublay dans ce syndicat après qu'elle soit sortie par la porte « GPSO ». Il faut donc remodifier les statuts pour permettre cette adhésion et c'est ce que je vous propose d'accepter. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**13 - APPROBATION DE LA DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE PORTANT SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE**

**Mme HERMANN** : « Comme d'habitude, lorsqu'une nouvelle commune demande à entrer dans le syndicat SIGEIF, le comité accepte l'adhésion mais il faut que l'ensemble des communes adhérentes au syndicat passent en conseil municipal cette délibération qui consiste à accepter l'entrée de la nouvelle commune dans le syndicat.

La commune de Chennevières-sur-Marne qui jouxte Saint-Maur-des-Fossés, et qui compte environ 18 000 habitants, souhaite adhérer à la fois à la compétence gaz et électricité du SIGEIF.

Je vous demande donc d'approuver son entrée dans le syndicat. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France portant sur l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne au dit Syndicat.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

**14 - CESSION A TITRE GRATUIT A LA VILLE DES PARCELLES CADASTREES AH 738, 739 ET 741 SITUEES 157-165 AVENUE DU GENERAL LECLERC EN APPLICATION DE L'ARTICE R.123-10 DU CODE DE L'URBANISME**

**M. HOFFMANN** : « Je vous demande toute votre attention pour vous parler de l'application d'un point du Plan Local d'Urbanisme qui dans son annexe 1 prévoit un certain nombre d'emplacements réservés. Il s'agit ici de l'emplacement n° 6 qui est mentionné dans l'annexe 1 du PLU, et qui avait pour but d'élargir l'espace public de la partie basse de la rue Raphaël Corby à l'issue des travaux de construction de l'immeuble Le Raphaël construit par Vinci Immobilier Résidentiel. A l'issue de cette construction, comme le prévoyait la convention et le permis de construire délivré à Vinci Immobilier Résidentiel, il s'agit pour Vinci Immobilier de céder gratuitement à la ville, les parcelles cadastrées AH 738, 739 et 741 pour une surface au sol de 200 m<sup>2</sup> environ.

Cette cession au profit de la ville est à titre gratuit et a déjà permis d'élargir l'espace public et de rétablir à cet endroit de la rue Raphaël Corby un trottoir nettement plus large que celui qui existait auparavant.

Il est donc proposé au conseil municipal de voter l'acquisition à titre gratuit de ces parcelles. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'acquérir à titre gratuit, de la société Vinci Immobilier Résidentiel, les parcelles cadastrées AH 738, 739 et 741 couvrant une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup> (sous réserve de l'établissement du document d'arpentage à faire établir par un géomètre expert), situées 1 rue Raphael Corby, concernées par l'emplacement réservé n° 6 au plan local d'urbanisme, et nécessaires à l'aménagement de l'emprise publique de la rue Raphael Corby.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**15 - BILAN DE L'ACTION FONCIERE 2014 DE LA COMMUNE DE VIROFLAY ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES**

**M. BERNICOT** : « Il s'agit effectivement de présenter le bilan des acquisitions effectuées soit par la Ville, soit par l'EPFY, établi conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, sachant que ce bilan figurera en annexe du compte administratif 2014.

Au niveau des acquisitions réalisées par la Ville, l'essentiel porte sur l'acquisition auprès de l'Etat du terrain dit de La Source en vue de la réalisation d'un EHPAD, de logements sociaux et de logements intermédiaires. Cette acquisition est intervenue en janvier 2015 pour un montant décoté de 3 297 674.00 € La Ville a rétrocédé au même prix ce terrain à la SODEARIF qui réalisera les équipements précédemment évoqués.

.../...

Ensuite, tout cela sera vendu en VEFA à deux opérateurs : le COS et l'OGIF.

A côté de cette grosse acquisition, il y en a une toute petite, d'une parcelle de 217 m<sup>2</sup>, résultant de la cession à titre gratuit par la SARRY 78 ; cette parcelle étant destinée à être rétrocédée à SYNERAIL qui établira une antenne d'émission GPS, GSM Rail.

L'EPFY pour sa part n'a réalisé aucune acquisition en 2014 et en dehors de ces opérations, il n'y a pas eu de cessions réalisées en 2014 par la Ville ou par l'EPFY. »

**M. LEBRUN** : « Les tableaux diffusés rappellent les acquisitions qui ont été faites par l'EPFY sur les années antérieures sur différents secteurs de la ville de Viroflay et vous voyez donc : 2 900 000 € sur le terrain face à la bibliothèque et sur lequel doit se construire un immeuble « Le Grand Angle » ; le suivant concerne le secteur de la Patte d'Oie où une acquisition a été faite en 2012 pour 1 220 000 € d'une parcelle sur l'avenue Louvois ; et sur le secteur de la rive-droite, 1 439 000 € concernent le terrain sur lequel se trouvent actuellement la base vie du tramway et les acquisitions foncières du pressing derrière ainsi que des logements attenants. Opérations qui sont faites soit par acquisition directe soit par préemption de l'EPFY. Voilà pour ce bilan. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

**PREND** acte du bilan de l'action foncière menée par la Commune durant l'année 2014,

**PREND** acte du bilan de l'action foncière menée par l'EPFY durant l'année 2014,

**DIT** que ces bilans seront annexés au Compte Administratif de l'exercice 2014.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

## **16 - REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE « PEDAGOGIE » DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES**

**M. LEVESQUE** : « Le service culturel a été restructuré en novembre 2014 pour réunir dans un service « pédagogie » les ateliers d'art d'une part et les cours de langues qui étaient distincts auparavant. Ce service « pédagogie » inclut aussi les conférences qui se déroulent à l'auditorium le samedi dans les cycles « histoire d'une œuvre » en histoire de l'art, et « université d'automne et de printemps » en sciences humaines et sociales.

Les ateliers d'art et les cours de langues étaient soumis à deux règlements distincts et il est donc nécessaire aujourd'hui de les regrouper en un seul reposant sur des principes communs qui sont les suivants :

- mêmes droits et obligations pour tous les élèves,
- procédure d'inscription identique sans droits d'inscription,
- un seul cours d'essai gratuit,
- un paiement mensualisé,
- extension du tarif – de 25 ans aux cours de langues, seuls les ateliers d'art en bénéficiaient jusqu'à présent,
- la consultation participative des élèves des ateliers d'art est étendue aux élèves des cours de langues.

.../...

Cette fusion des règles de fonctionnement s'accompagne d'une refonte des tarifs qui seront proposés à la décision de Monsieur le Maire. Il y aura moins de tarifs différents et un tarif commun pour les conférences d'histoire de l'art et celles de l'Université des sciences humaines et sociales. »

**M. LEBRUN** : « Je vous présente un petit amendement simplement sur le fait qu'il était précisé que les élèves étaient admis à partir de l'âge de 11 ans dans les cours que nous proposons, et nous proposons un amendement afin qu'ils soient admis à partir de l'âge de 9 ans. Il s'agit d'une proposition de notre équipe des Affaires Culturelles, amendement par rapport au règlement intérieur qui vient de vous être proposé. Avant de procéder au vote de la délibération, je vous demande de procéder au vote de l'amendement : êtes-vous d'accord sur cet amendement ?... »

Réponse favorable à l'unanimité de l'assemblée.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'adopter le règlement intérieur du service Pédagogie.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**17 - FIXATION DE LA DUREE D'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE COMMERÇANT SUR LE MARCHÉ DE VIROFLAY OUVRANT DROIT A LA PRESENTATION D'UN SUCCESSEUR**

**Mme CARON** : « La loi dite Pinel du 18 juin 2014 a créé un article dans le code général des collectivités territoriales qui stipule, je cite : « sous réserve d'exercer son activité dans une halle ou un marché depuis une durée fixée par délibération du conseil municipal dans la limite de trois ans, le titulaire d'une autorisation d'occupation peut présenter au maire une personne comme successeur, en cas de cession de son fonds. »

Ce droit de présentation est transmis aux ayants-droits lorsque celui-ci décède ou prend sa retraite.

Actuellement, l'article 23 de notre règlement des marchés d'approvisionnement de Viroflay, datant du 29 décembre 2010, autorise la présentation d'un successeur à tous les commerçants ayant exercé pendant 10 ans minimum sur un marché.

Pour appliquer l'extrait de la loi Pinel que je viens de vous citer, il est proposé au conseil municipal de fixer à 3 ans la durée d'exercice de l'activité de commerçant sur un marché de Viroflay ouvrant droit à la présentation d'un successeur. L'arrêté portant règlement des marchés d'approvisionnement de Viroflay sera modifié en conséquence.

Je vous demande d'approuver cette proposition. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** de fixer à 3 ans la durée d'exercice de l'activité de commerçant sur un marché de Viroflay ouvrant droit au titulaire d'une autorisation d'occupation de présenter au Maire une personne comme successeur en cas de cession de son fonds.

**DIT** que l'arrêté portant règlement des marchés d'approvisionnement de Viroflay sera modifié par voie de conséquence.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **18 - MISE EN PLACE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2014/2017**

**Mme BILLAUDEL** : « Dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école il est prévu que les communes organisent un certain nombre d'activités scolaires dans le cadre d'un projet éducatif territorial, PEDT. Ce document doit refléter une stratégie politique éducative en faveur des enfants et est élaboré à l'initiative de la commune qui associe des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Il vise à tirer parti de toutes les ressources du territoire local et à créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire. Il offrira ainsi à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité ; il permet en outre de formaliser et de renforcer l'engagement des différents acteurs.

Le projet qui vous est soumis a reçu l'avis favorable de l'inspectrice de l'éducation nationale et je voulais préciser que ce projet éducatif territorial n'est en aucun cas un document figé. C'est un document que vous verrez régulièrement repasser devant le conseil municipal ; il se doit d'être vivant puisqu'il s'adresse à des êtres vivants. Prochainement, je vous proposerai deux annexes : une charte du partage des locaux puisque comme vous le savez, avec ces nouveaux rythmes scolaires, la ville est beaucoup « dans l'école », nous partageons maintenant les locaux et il est difficile pour les équipes en place de se voir reprendre des locaux. Il est donc important que nous écrivions des règles qui, en fait, existent dans le code de l'éducation mais que nous mettons à la sauce « viroflaysienne ».

Nous allons également retravailler sur la charte des ATSEM car avec le changement des rythmes scolaires, leur mode de travail a considérablement changé.

Je voulais profiter de cette occasion pour remercier les associations de parents d'élèves et leurs élus qui ont vraiment été des partenaires exceptionnels et je pense qu'ils continueront. Nous avons fait un travail je crois de qualité, qui n'est pas parfait bien entendu mais les choses se sont plutôt bien passées et c'est vrai qu'ils ont été d'une grande aide, d'une grande richesse dans leurs propositions ; il est important de les saluer. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Pour commencer je vais dire une chose qui est un peu en rapport avec la délibération et sur laquelle j'ai oublié de répondre.

.../...



J'aimerais que l'on ne déforme pas mes propos et qu'on ne confonde pas « proposer un quotient » et « la gratuité pour tous » car ce n'est pas la même chose et y compris un quotient dont la première tranche est à 0. Cela ne veut pas dire que nous ne faisons pas payer le service aux utilisateurs ; certaines personnes ne payent pas, mais la majorité des utilisateurs payent.

C'est dommage d'avoir l'air de se moquer de cette idée sur le quotient parce que si je ne me trompe, Versailles Grand Parc vient d'adopter le quotient pour les activités du conservatoire... »

**M. LEBRUN** : « taux d'effort. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Taux d'effort qui est une meilleure forme que le quotient. Cela a donc été adopté pour les activités du conservatoire ; c'est ce que nous avons demandé du temps où cette activité était communale et cela nous avait été refusé, et maintenant nous sommes heureux de voir que lorsque cela passe à Versailles Grand Parc, cette idée est acceptée. Cela veut donc dire qu'elle n'était pas si mauvaise que cela.

Sur les aspects budgétaires que je ne voulais même pas aborder à ce niveau-là parce que cela a sa place dans les débats budgétaires, je pense qu'il ne faut pas juger le projet qui nous est présenté sur cet aspect-là. Nous votons contre le budget pour un certain nombre de raisons liées à l'éducation mais il faut que cela reste dans les débats budgétaires.

En dehors de ces aspects-là il y a quand même des choses positives. Sur le contenu des NAP, il y a eu effectivement un gros travail de la part des élus, des fédérations de parents d'élèves, des services, qui a abouti à un résultat qui nous semble assez satisfaisant surtout pour quelque chose qui est aussi nouveau.

Egalement, dans le projet, nous sommes très heureux de voir que l'instance de concertation qui devait succéder à la Caisse des Ecoles est désormais formalisée, officialisée dans un document que nous allons voter. Alors, globalement, nous voterons assez favorablement sur ce projet d'autant plus que nous avons bien noté qu'il s'agissait d'un document évolutif. Il y a certainement des choses à rajouter, des points à enrichir notamment l'aspect territorial du projet et peut-être savoir comment nous arriverions à impliquer davantage, à faire plus de lien notamment avec les partenaires associatifs. Lorsque nous regardons sur le site de l'Education Nationale, il est évoqué la possibilité d'intégrer dans le PEDT la réflexion sur l'enseignement secondaire, de faire le lien avec le collège et puis, dans le futur, nous aurons un enjeu important à prendre en compte dans le PEDT qui est la création d'un équipement public intergénérationnel qui, si je ne m'abuse, est en projet sur notre commune et lorsque je parlais du sens à donner aux investissements, cela en sera un important, et donc intégrer dans un projet plus global à l'échelle du territoire sera évidemment une façon de lui donner du sens. »

**M. LEBRUN** : « Je voulais saluer aussi, comme l'a fait Pauline Billaudel, le travail qui a été fait avec les parents, les enseignants sur l'ensemble des sujets parce qu'il faut les associer à ce travail extrêmement important. Ce PEDT est un peu un élément de ce travail de qualité réalisé sur Viroflay et qui a été salué par l'inspectrice de l'Education Nationale. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

.../...

**DECIDE** de mettre en place un Projet Educatif Territorial pour une durée de 3 ans.  
**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**19 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT : AIDE SPECIFIQUE AUX RYTHMES EDUCATIFS**

**Mme JUILLET** : « Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, il est possible d'obtenir auprès de la CAF des Yvelines une aide spécifique appelée « aide spécifique des rythmes éducatifs ». Cette aide concerne les 3 heures hebdomadaires qui ont été dégagées par la réforme des rythmes scolaires, soit de 15 h 45 à 16 h 30 et pour Viroflay il s'agit de l'accueil 1, des NAP ou des aides aux devoirs.

Cette aide est de 0.50 € par nombre d'heures réalisées par enfant, dans la limite de 3 heures sur les 36 semaines annuelles. Pour Viroflay, elle concerne plus de 800 enfants et le montant pourrait être d'environ 15 000 € pour la période allant de septembre à décembre 2014. Pour obtenir cette aide, il faut signer une convention avec la CAF et il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention. »

**M. LEBRUN** : « J'espère que vous pourrez m'autoriser à la signer car sinon, nous n'aurons pas l'argent nécessaire. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions telles qu'annexées.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**20 - SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'USMV – UNION SPORTIVE MULTIACTIVITES DE VIROFLAY**

**M. MOSSE** : « Je voulais commencer par remercier Paola Pilichiewicz et Antoine Beis car sans eux nous n'aurions pas réussi à signer cette convention car le sport est aussi une équipe et c'est parce que nous sommes une équipe que nous y arrivons.

Cela représente un an de travail et lorsque nous avons pris nos fonctions avec Paola et Antoine, nous sommes montés sur un bateau avec l'USMV et j'en profite pour remercier ici, avant de démarrer mon discours, Messieurs Le Pivain et de Heulme car sans leurs services, je pense que l'USMV n'aurait jamais pris conscience du travail que nous accomplissons tous les jours avec les gens des services techniques, de l'environnement et de la voirie.

.../...

C'est parce qu'il y a Antoine, Paola et moi-même que nous agissons, que ce temps paraît toujours un peu long mais il fallait que nous prenions en compte ce que recherchait l'USMV qui, eux-mêmes, se reconstruisaient car ils ont failli « exploser en vol ».

C'est donc un an de travail et nous sommes fiers de pouvoir vous dire que l'USMV a validé cette nouvelle convention qui datait du 8 février 2011. Alors je ne vais pas vous faire la « liste de courses » car ce serait trop long mais je suis à votre disposition pour toute question si toutefois il y en avait.

Je propose donc au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pluriannuelle d'objectifs avec l'USMV qui j'espère nous amènera sur de bons augures et permettra surtout aux Viroflaysiens adhérents ou non de pratiquer le sport dans de bonnes conditions. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Cette convention marque un peu la fin d'une période un peu difficile, un peu trouble sur l'organisation du sport à Viroflay et je pense qu'il faut quand-même s'en réjouir.

Nous allons adopter une convention qui fixe je pense les conditions d'un dialogue entre les services de la commune et la principale association sportive de la ville sur la base d'objectifs communs mais pour nous, au conseil municipal, je pense qu'il s'agit de la première étape d'une réflexion peut-être plus globale sur la politique sportive de la ville, parce que nous avons dans la convention la définition de ce qu'est la politique sportive voulue par Viroflay et après effectivement cela amène d'autres questions qui restent aujourd'hui en suspens : quels sont les moyens que nous nous donnons pour les concrétiser ? J'ai parlé d'accessibilité et je ne vais pas y revenir.

Une réflexion sur les infrastructures : nous allons faire des rénovations importantes sur les tennis l'année prochaine et nous allons parler dans la prochaine délibération de la piscine pour laquelle des questions se posent aujourd'hui et puis toute la question de l'impact de l'augmentation de la population à venir.

Egalement pour nous quelque chose qui fait le lien avec la délibération que nous allons voter un peu plus tard et qui est : la place du sport dans le projet intercommunal parce qu'à notre sens la gestion d'infrastructures notamment assez lourdes a sa place dans un projet intercommunal, mais ce n'est pas l'objet du débat de ce soir alors je vais m'arrêter là.

Simplement, dans mon souvenir, c'est la première fois, la première délibération où nous voyons écrit dans un document, de façon formalisée, un projet pour le sport à Viroflay donc cela amène aussi une envie de discussions de ce projet mais aussi des moyens que nous allons lui donner pour reprendre vie. »

**M. COQUEREL** : « Je voudrais rejoindre ce que vient de dire Monsieur Bouffartigue et c'est important. Dans le travail que vous avez fait cette année, vous l'avez dit tout à l'heure, l'USMV a failli implorer à Viroflay. Il y a eu énormément de problèmes à l'USMV et vous avez su recréer un dialogue avec eux pour y arriver. Félicitations ! Mais il ne faudrait pas que ce soit simplement une victoire parce que l'USMV est encore debout ; il faudrait vraiment que le travail que vous avez commencé, initié, soit continué pour éviter que dans 4-5 ans nous revivions cette époque difficile qu'a été l'année 2014, où l'USMV a connu des déboires très importants. »

**M. MOSSE** : « Ce que vous avez dit est très important. Sachez que nous sommes ultra vigilants et c'est la ligne du système car nous ne voulons pas, au niveau de l'équipe, faire de l'ingérence au sein de l'USMV et dans le même temps, même si nous sommes dans un conseil municipal, ils nous appellent un peu à l'aide afin que nous puissions intervenir au sein de leurs différentes sections. Or, c'est la limite du système.

.../...

Nous sommes donc très à l'écoute de vos remarques parce que c'est parfois au travers des gens de l'opposition et autres que nous avons cette capacité à anticiper et faire en sorte que le sport se maintienne dans les conditions que nous avons aujourd'hui tout en sachant que le travail est énorme et le chantier, long. Merci donc de vos propositions à venir éventuelles. »

**M. LEBRUN** : « Je finirai, avant le vote, par des remerciements aux élus du sport à commencer par Monsieur Mossé mais également Madame Pilichiewicz et Monsieur Beis. C'est vrai qu'ils ont « mouillé la chemise » pour ce travail-là sur une période complexe ; je dois dire qu'ils ont trouvé des interlocuteurs au sein de l'USMV qui ont aussi compris les enjeux et se sont dit « retroussons nos manches » pour arriver à faire en sorte qu'il y ait une vraie structure de sport à Viroflay, qu'il y ait des formes de solidarité. Il y a encore du travail à faire, c'est une évidence mais je pense que tout cela s'est fait en grande partie par des bénévoles et c'est aussi la difficulté de ces enjeux ; il faut réussir à trouver des bénévoles qui se sentent investis, qui soient compétents, qui puissent prendre les choses en main mais de façon professionnelle et c'est là la difficulté. L'USMV s'est réorganisée avec une structure davantage professionnelle sur une équipe d'encadrement mais, derrière, les bénévoles sont toujours là pour dynamiser les différents adhérents, les différentes sections. Nous ne pourrions jamais nous passer des bénévoles et la limite du bénévolat est de faire en sorte que les gens arrivent à travailler entre eux. C'est déjà difficile dans une entreprise mais encore plus lorsqu'il s'agit de bénévoles qui ont des contraintes, qui y passent du temps, qui y dépensent aussi de l'argent car le bénévolat coûte aussi aux uns et aux autres.

Je voulais donc les remercier en votre nom à tous et vous dire en tout cas que nous serons très attentifs, Monsieur Mossé et moi-même à la façon dont l'USMV évolue. Nous avons mis dans cette convention d'objectifs et de moyens des éléments sur la façon dont l'USMV peut évoluer, doit pouvoir être vigilante par rapport à un certain nombre de pratiques qui ont pu exister. Tout le monde en est conscient et c'est une bonne chose.

Je voulais saluer aussi le fait que l'USMV a répondu pour ce week-end là présent aussi, ce week-end « bien-être » que nous organisons et pour lequel plusieurs sections ont accepté de participer. Là aussi, le fait que l'USMV se trouve dans la ville, soit un acteur associatif de la ville, est important. Le fait que les associations puissent sortir de leurs murs, pour venir montrer, participer avec la population même les non sportifs est un bon exemple. C'est donc une bonne coïncidence que nous passions cette convention à un moment où nous avons cette participation de l'USMV. Je ne dis pas que l'USMV ne participait pas à nos activités précédemment mais il y a là une sorte de conjonction qui à mon sens est de bon aloi pour le bon démarrage de cette action entre la ville et l'USMV. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**DECIDE** d'approuver la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle entre la Ville de Viroflay et l'Union Sportive Multiactivités de Viroflay qui prendra effet le 9 février 2015.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

**21 - PISCINE DES BERTISETTES : SIGNATURE D'UN AVENANT POUR UNE ANNEE SUPPLEMENTAIRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**M. MOSSE** : « Cette piscine est donc aujourd'hui gérée par un délégataire, la société Carilis depuis le 22 juillet 2008. Cette délégation arrive à échéance le 31 décembre 2015 et nous avons pris une décision pour vraiment faire en sorte de prendre les bonnes décisions à venir sur les futures commissions, appels d'offres et toutes les analyses que nous devons faire sur cette piscine puisqu'un audit a eu lieu à ma demande sur ce sujet, accompagné par Louis Le Pivain et validé par Monsieur le Maire. Nous proposons donc à ce conseil un avenant de prolongation de cette convention jusqu'au 31 décembre 2016 nous laissant le temps, largement, pour mettre en place les éléments qui feront que cette piscine continue à fonctionner dans les meilleures dispositions possibles et accueillir du public. »

**M. LEBRUN** : « Et parmi les publics, des scolaires en nombre important à Viroflay. »

**M. COQUEREL** : « Juste pour information, l'audit qui a eu lieu donnait quel résultat ? »

**M. MOSSE** : « Nous sommes actuellement dans la phase d'allers-retours entre cette société unique en France puisque notre piscine fait partie des 3 piscines françaises équipées d'une coque de navire inversée et nous sommes en train d'analyser avec les services techniques pour prendre les dispositions nécessaires au bon fonctionnement d'un établissement de service public. Il y a des réparations concrètes classiques à mettre en place de façon à ce que nous n'ayons pas de souci majeur à venir et d'autres plus grandes, et c'est la partie pour laquelle nous sommes en train de travailler actuellement car cet audit vient d'arriver il y a quelques jours. Nous sommes donc dans les allers-retours de compréhension des éléments analysés par eux pour que le fonctionnement ne perturbe pas la vie des scolaires et des adhérents. Donc, à ce jour, pas de stress. »

**M. LEBRUN** : « Nous reviendrons vers vous évidemment car il y aura certainement des implications financières liées à cet audit et c'est pour cela que nous prenons le temps nécessaire avec le délégataire, pour faire en sorte de préparer une nouvelle délégation dans de bonnes conditions. C'est quelque chose d'essentiel de prendre son temps parfois compte tenu de certains enjeux pour lesquels il ne faut pas rater le coche. En tout cas, le mode d'exploitation de cette piscine ne doit pas être raté compte-tenu des éventuels ajustements ou travaux à faire sur cette piscine, les derniers travaux ayant eu lieu il y a déjà une quinzaine d'années, tout début des années 2000. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'avenant de prolongation du contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine municipale de Viroflay,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant,  
**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

## **22 - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC**

**M. LEBRUN** : « Ce sont des nouveaux statuts pour prendre acte d'un certain nombre de changements, à commencer par le changement du siège de Versailles Grand Parc puisqu'il n'est plus maintenant rue de la Porte de Buc mais 6 avenue de Paris, juste à côté de la mairie de Versailles dans des locaux acquis par la Communauté d'agglomération. L'acquisition et les travaux devraient nous permettre, compte-tenu du fait que nous n'avons plus de loyer à payer sur les locaux précédents, d'amortir l'acquisition en une dizaine d'années. Les locaux nous coûtaient plus de 400 000 € par an en location, et donc en 10 ans les nouveaux locaux seront amortis ce qui est plutôt une bonne nouvelle, et là aussi cela fait partie d'une saine gestion sachant que notre périmètre est maintenant quasi définitif.

Les autres modifications concernent d'une part le périmètre de Versailles Grand Parc puisqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2014 nous avons accueilli trois nouvelles communes : Bougival, La Celle Saint-Cloud et Le Chesnay ; il est donc nécessaire de modifier les statuts.

L'autre élément concerne les compétences de Versailles Grand Parc car nous intégrons une petite modification sur la compétence en matière d'habitat et notamment la capacité pour Versailles Grand Parc d'octroyer des garanties d'emprunt à des bailleurs sociaux dans le cadre de constructions de logements PLAI ou PLUS dans les différentes communes de Versailles Grand Parc, en complément de garanties qui pourraient être offertes par les communes aux différents bailleurs. Voilà les trois modifications que nous vous proposons de faire sachant que ce sont des modifications statutaires, ce qui n'empêche pas que nous pouvons continuer à travailler sur d'autres domaines tels que des mutualisations de coûts, de compétences ou de services qui ne nécessitent pas forcément de modifier les statuts de Versailles Grand Parc. »

**M. BOUFFARTIGUE** : « Une explication de vote rapide. Les 3 points sont effectivement des évolutions très positives notamment l'arrivée du Chesnay qui a toute sa place dans cette intercommunalité et la petite compétence en plus sur le logement social.

Simplement, la délibération porte sur l'approbation des statuts dans leur globalité. Comme, mais je ne vais pas relancer le débat, nous aimerions quand-même avoir un projet un peu plus conséquent, un peu plus ambitieux notamment sur la gestion des infrastructures sportives pour ne citer qu'un seul exemple.

Nous nous abstiendrons pour, non pas marquer notre opposition aux évolutions, mais nous ne pouvons pas non plus valider ces statuts qui correspondent à un projet qui n'est pas tout à fait le nôtre. »

**M. LEBRUN** : « J'ajoute qu'il y a Le Chesnay mais aussi La Celle-Saint-Cloud et Bougival. Bougival qui, pour rester dans les images que nous donnait tout à l'heure Monsieur Mossé, nous permet d'avoir l'accès au fluvial et donc d'avoir un port à Versailles Grand Parc ce qui est certainement une grande ouverture. Ceci étant, sur la question des compétences de Versailles Grand Parc, il est possible que certains équipements sportifs puissent y être intégrés. Les piscines notamment font partie de ces sujets qui mériteraient d'être de compétence intercommunale sachant qu'avec l'intégration du Chesnay et de Vélizy-Villacoublay, nous avons deux nouvelles piscines qui rentrent dans le périmètre de Versailles Grand Parc donc je pense que cela peut être envisagé. Il s'agit d'un sujet à traiter tous ensemble bien évidemment. »

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Pour 30 voix

Abstention 3

**APPROUVE** les nouveaux statuts consolidés de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, tels qu'ils figurent au projet joint à la présente délibération.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **23 - AVENANT N° 1 A L'ACCORD DE COOPERATION TRIPARTITE ENTRE LE CERCLE DE KOLOKANI ET LES VILLES DE HASSLOCH ET DE VIROFLAY**

**M. LEBRUN** : « Il s'agit simplement du fait que cet accord de coopération avait été signé le 5 mai 2009 pour 6 ans. Nous arrivons au terme de ces 6 ans et il est donc nécessaire de renouveler cet accord de coopération. La ville de Hassloch a déjà renouvelé cet accord lors de son conseil municipal le 23 février dernier et l'avenant a été soumis au Cercle de Kolokani également, pour signature. Je vous propose donc de m'autoriser à signer cet avenant dans les mêmes conditions que ce que nous avons déjà réalisé sur les 6 dernières années. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** l'avenant n° 1 à l'accord de coopération entre le Cercle de Kolokani et les villes de Hassloch et de Viroflay.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### **24 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC L'ASSOCIATION UNIVEM DANS LE CADRE DE LA JOURNEE COMMEMORATIVE DU 8 MAI**

**M. GUILLON** : « Dans 4 semaines, nous célébrerons le 70<sup>ème</sup> anniversaire du 8 mai 1945 et la ville de Viroflay, attentive au devoir de mémoire a souhaité donner une dimension particulière à cette commémoration se souvenant d'événements ayant eu lieu à cette époque, et notamment la traversée de Viroflay par la 2<sup>ème</sup> division blindée du Général Leclerc fin août 1944.

Nous nous sommes donc rapprochés de l'UNIVEM, association qui rassemble des bénévoles très investis dans la remise en état et l'entretien de véhicules militaires anciens. L'UNIVEM va pouvoir participer à la commémoration du 8 mai prochain en organisant une présentation de véhicules datant de la Seconde Guerre Mondiale, dont certains véhicules portent l'emblème de la fameuse 2<sup>ème</sup> DB.

.../...

Alors, il n'y aura pas de chars car cela aurait été compliqué pour les rues de Viroflay et même en termes de coût puisque la participation financière à UNIVEM va couvrir essentiellement les frais de transport ainsi que quelques frais techniques des bénévoles. Il y aura donc le type de véhicules qui vous est montré ici : un Half-Track et puis quelques Jeeps.

Ces véhicules participeront à la cérémonie commémorative du 8 mai au matin. Ils seront ensuite exposés et présentés par des bénévoles de l'association en tenues d'époque dans la cour de l'école Corot. Ils effectueront des circuits en ville avec des passagers et vous pourrez donc venir avec vos familles afin de profiter de ces véhicules.

Nous aurons également, à l'école Corot, une exposition mise à notre disposition par l'Office National des Anciens Combattants sur le Général Leclerc de Hauteclocque et également une projection de photos de Viroflay à cette époque où nous voyons la 2<sup>ème</sup> DB du Général Leclerc traverser Viroflay.

En fin d'après-midi, le vendredi 8 mai, les véhicules militaires referont le trajet historique effectué par la 2<sup>ème</sup> DB dans Viroflay le long de l'ancienne Nationale 10, devenue depuis l'avenue du Général Leclerc.

Concernant la convention avec l'UNIVEM, le coût de la prestation de cette association pour la journée du 8 mai est de 2 500 € Comme je vous le disais, cela correspond essentiellement aux frais d'essence et aux frais de transport des participants puis quelques frais techniques d'entretien des véhicules. Ce montant est inscrit au budget du service évènementiel.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette convention qui serait signée avec l'UNIVEM. »

**M. de HEAULME** : « Sur la photo, est-ce bien un engin à chenilles que nous voyons ?... »

**M. GUILLON** : « Ce sont bien des chenilles mais qui ne sont pas en métal mais en caoutchouc et nous avons donc étudié avec le service voirie effectivement, par rapport au lieu de stationnement de ce Half-Track qui, par prudence, ne sera pas stationné dans la cour de l'école Corot mais sur le parking derrière l'Orangerie puisque le revêtement est de meilleure qualité pour des véhicules lourds que la cour de l'école Corot.

Nous avons aussi fait des repérages avec le conducteur de ce véhicule pour être sûrs que le trajet en ville puisse se faire dans de bonnes conditions.

N'ayez crainte, les enrobés de Viroflay devraient être conservés en bon état. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** la convention jointe à la présente délibération,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...



**25 - PROTOCOLE POUR L'INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL****26 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION PAR LE CIG D'UN MEDECIN DE PREVENTION AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE VIROFLAY**

**M. LEBRUN** : « Les deux dernières délibérations concernent le personnel et ce sont deux conventions avec le CIG, Centre Interdépartemental de Gestion. Une convention pour prévoir des interventions d'un psychologue du travail si nous avons besoin, notamment en termes d'entretiens individuels ou collectifs avec des agents, en matière de prévention des problèmes psycho-sociaux ou de prévention des problèmes organisationnels.

La deuxième délibération que je présente en même temps concerne la mise à disposition par le CIG d'un médecin de prévention au bénéfice de la commune de Viroflay.

Ces conventions prévoient les modalités de mise à disposition notamment de coût de mise à disposition de ces personnels puisque cela n'est pas gratuit bien évidemment.

Pour la première délibération, le coût l'année dernière était de l'ordre de 400 € mais par contre, pour le médecin, cela était plus important que cela puisque cela était de l'ordre de 17 000 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** le projet de protocole relatif à la mise à disposition par le CIG d'un(e) psychologue du travail au bénéfice de la commune de Viroflay, tel qu'il est joint en annexe.

**DIT** que les crédits relatifs à cette intervention sont inscrits au budget de la commune sur les lignes correspondantes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à bonne exécution de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

**APPROUVE** le projet de convention relatif à la mise à disposition d'un médecin de prévention entre le CIG et la commune de Viroflay, tel qu'il est joint en annexe.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**DIT** que les crédits relatifs à cette intervention sont inscrits au budget de la commune.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

.../...

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015 EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
EN VERTU DE LA DELIBERATION DU 29 MARS 2014**

- **26 janvier 2015**
  - Mise à disposition d'un logement communal au 107 avenue Gaston Boissier à Viroflay au bénéfice de Mme Céline VIDAL
  - Mise à disposition d'un logement communal au 24 rue Joseph Bertrand à Viroflay au bénéfice de Mme Marie-Laure BALDE
  - Mise à disposition d'un logement communal au 24 rue Joseph Bertrand à Viroflay au bénéfice de Mme Catherine LAJOUX
  
- **5 février 2015**
  - Location de la salle Puyade au profit du syndic LOISELET & DAIGREMONT
  
- **9 février 2015**
  - Mise à disposition d'un logement communal au 26 rue Chanzy au bénéfice de Mme Ouardia BENBOUT
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de M. Mathieu BOILLOT
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de M. Jacques FRANCOIS
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de Mme Dominique TERRANOVA
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de M. Thomas LAPORTE
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de M. Roger CREMEL
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de M. Eric LOUARD
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de M. Jean-François VIGOUROUX
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de M. Alexandre RICARD

.../...

- Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de Mme Mireille Annie EMAER
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de M. Jean-Baptiste MARTIN
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de Mme Ginette MARTIN
  - Approbation d'un avenant à la convention du 24/09/2013 – mise à disposition d'une place de stationnement sur un terrain communal situé rue James Linard à Viroflay au bénéfice de M. Mireille Olivier LANTZ
- **10 février 2015**
    - Annulation de la décision 2015-005 portant mise à disposition de la salle Puyade au bénéfice du Syndic SOCAGI
    - Location de la salle Juliette au profit du syndic CITYA
    - Location de la salle Puyade au profit du syndic SOCAGI
    - Location de la salle Puyade au projet du syndic GIEP GIV
- **12 février 2015**
    - Location de la salle Puyade au profit du syndic GIEP GIV
    - Location de la salle Puyade au profit du syndic CABINET JOURDAN
- **16 février 2015**
    - Location de la salle Dunoyer au profit du syndic CABINET JOURDAN
    - Location de la salle Juliette au profit du CABINET ORALIA
    - Location de la salle Puyade au profit du syndic LOISELET & DAIGREMONT
    - Location de l'auditorium au profit de l'association Amicale Franco-Portugaise
- **4 mars 2015**
    - Autorisation d'occupation temporaire du Pavillon du Jardinier du Parc de Bon Repos accordée à l'association Accueil Ecoute Viroflay
    - Location de la salle Juliette au profit du CABINET NEXITY
    - Location de la salle Juliette au profit du CABINET NEXITY
    - Location de la salle Juliette au profit du syndic SAINT SIMON
- **9 mars 2015**
    - Attribution d'une subvention pour l'élargissement d'un portail au profit de Mme Annick CAZALI
- **11 mars 2015**
    - Location de la salle Puyade au bénéfice du syndic Jean Charpentier

.../...

- **13 mars 2015**
  - Aliénation du véhicule immatriculé 385 DDX 78
  
- **16 mars 2015**
  - Aliénation du véhicule immatriculé 727 DFG 78
  
- **26 mars 2015**
  - Location de la salle Juliette au profit du syndic bénévole de copropriété sis 54 rue des Prés aux Bois
  
- **30 mars 2015**
  - Marché public de travaux de réaménagement de voirie rue du Louvre entre la rue Fronval et la rue Faidherbe